

Le 14 janvier 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-à-la-Croix, tenue en la salle des séances du conseil municipal située au 137 boulevard Interprovincial à 19 heures.

Cette séance est sous la présidence du maire Pascal Bujold.

Sont présents les conseillers suivants :

Mesdames Lise bourg
 Marie-Christine Langlois
 Cindy Leblanc

Messieurs Patrick Charland
 Marc Lord
 Jean-Daniel Picard

En l'absence du directeur général, Claude Audet, Madame Rollande Labrecque agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2- NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

SUR MOTION de la conseillère Marie-Christine Langlois, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de nommer Madame Rollande Labrecque comme secrétaire de la présente séance.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté sur motion du conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

4- PROCÈS-VERBAL

Les conseillers et conseillères ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, il est proposé par la conseillère Lise Bourg et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

5- SUIVI DU PROCES-VERBAL

La secrétaire passe en revue les principales décisions du conseil municipal lors de ces séances et aucune mention particulière n'est soulignée par l'un des membres du conseil municipal.

6- CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée Rollande Labrecque présente la correspondance reçue de la dernière période et qui requiert une décision des membres du conseil municipal.

Offre de services funéraires – Santerre & Fils

La Maison Santerre & Fils serait intéressée à offrir leurs services à la population de la municipalité et s'informe de la possibilité de louer le Centre polyvalent pour leur entreprise. Les membres du conseil prévoient une rencontre avec Madame Santerre pour étudier différentes options.

Vacances non utilisées du directeur général

SUR MOTION du conseiller Marc Lord il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de confirmer le paiement des vacances non utilisées du directeur général Claude Audet, mais que pour l'année 2019 les vacances seront payées au prorata des heures travaillées.

7- FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION/RAPPORTS ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)

La secrétaire d'assemblée, Rollande Labrecque, présente la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 totalisant un million cent dix huit mille soixante et dix dollars et soixante cinq cents (1 118 070,65\$).

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont la liste a été déposée aux membres du conseil municipal, les quelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description. Sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement, ainsi que les codes budgétaires où elles son imputés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

- 1- d'autoriser les dites dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste déposée pour un montant un million cent dix huit mille soixante et dix dollars et soixante cinq cents (1 118 070,65\$).
- 2- d'autoriser le paiement des dépenses et engagements de fonds tel qu'indiqués sur la liste déposée, suivant les dates d'échéance indiquées.

Certificat de disponibilité financière

Je, Rollande Labrecque, en remplacement du directeur général, certifie que la Municipalité de Pointe-à-la-Croix dispose des fonds suffisants pour pourvoir au paiement de ces comptes.

Rollande Labrecque, secrétaire d'assemblée

8- COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

SUR MOTION du conseiller Patrick Charland il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que suite à la présence de citoyens dans la salle du conseil, de traiter le point 9 de l'ordre du jour au point 8 pour informer les citoyens de la recommandation du CCUE concernant le dossier bassin versant, le centre de recyclage d'autos et la construction d'immeubles multi-logements.

Dossier bassin versant

La municipalité a déposé un avis de motion en vue de régler les coupes de bois dans les bassins versants. Le CCUE souligne la difficulté de mettre en œuvre un tel règlement. Il est suggéré de vérifier auprès de Madame Mireille Chalipeau de l'organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (LOBVMR) si un tel règlement existe dans la MRC de la Matapédia ou ailleurs.

Centre de recyclage d'autos

Il est convenu que cette demande sera analysée par l'inspecteur municipal.

Construction d'immeubles multi-logements

Le CCUE recommande à la municipalité sur proposition de Luc Litalien et résolu à l'unanimité de réviser l'ensemble du plan de zonage de la municipalité afin d'y respecter le caractère spécifique de chacune des zones tout en y introduisant des zones à développement tant commercial que résidentiel afin d'assurer une meilleure harmonie dans l'aménagement du territoire.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Des citoyens de la rue Charles-Morin présentent une lettre où il est question de mettre sur pied un comité de travail qui verra à identifier des pistes de solutions pour toutes les parties associées à ce dossier. Le comité pourrait être formé de représentants des résidents de la rue Charles-Morin et de représentants du conseil municipal.

10- DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

La secrétaire d'assemblée dépose un état des activités financières pour la période se terminant le 31 décembre 2018.

11- LOISIRS AVIGNON CENTRE

Le comité mettra à jour une nouvelle description de tâches pour le poste de coordonnateur (trice) en loisirs et la municipalité de Restigouche Sud Est s'occupera de la gestion du LAC.

12- PERMIS D'INTERVENTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité pourrait exécuter ou faire exécuter divers types de travaux dans l'emprise des routes dont l'entretien incombe au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir au préalable un permis d'intervention du ministère avant d'entreprendre toute forme de travaux dans l'emprise du ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est le maître d'œuvre et doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant le début des travaux et ce, à chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

QUE la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2019 ;

QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix autorise Claude Audet, directeur général, à signer tous documents relatifs aux permissions de voirie.

13- RAPPORT SUR LE PROCESSUS DE VENTES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

La secrétaire d'assemblée informe les membres du conseil municipal que la plupart des contribuables ont respecté les délais prévus par la municipalité pour le paiement des taxes municipales. Par contre, quelques dossiers enregistrent des retards et ainsi ils devront faire l'objet d'une procédure de vente pour taxes.

A cet égard, la secrétaire d'assemblée dépose au nom de la direction générale de la municipalité, la liste des contribuables ayant un arrérage de taxes municipales impayées au 31 décembre 2017.

SUR MOTION du conseiller Patrick Charland, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que tous les comptes ayant un arrérage de 100\$ et plus de taxes municipales impayées au 31 décembre 2017 en incluant toutes les sommes dues incluant les intérêts courus et qui n'ont pas été payés en date de ce jour soient acheminés à la MRC d'Avignon afin que celle-ci procède à la vente de l'immeuble pour taxes municipales impayées.

6019 51 9805
6420 46 8174
6420 48 4533
6422 57 5141
5433 74 7939
6723 16 0259

14- PROGRAMMES DE CRÉATIONS D'EMPLOIS FAIR ET EMPLOIS POUR ÉTUDIANTS

SUR MOTION de la conseillère Cindy Leblanc, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de déposer une demande de financement dans le cadre du programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) afin de réaliser divers travaux d'aménagement et d'entretien d'équipements municipaux et que le maire Pascal Bujold ou le directeur général, Claude Audet, soit mandaté pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

15- DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE 2019

SUR MOTION du conseiller Jean-Daniel Picard, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Société Développement Pointe-à-la-Croix soit autorisé à formuler au nom de la municipalité de Pointe-à-la-Croix, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec, édition 2019.

16- MANDAT ARPENTAGE PARCELLES DU LOT A-169 P

ATTENDU que la municipalité de Pointe-à-la-Croix prévoit la préparation d'un plan de subdivision cadastrale sur le lot A-169, visant la création d'un corridor d'une largeur d'environ 6 mètres à conserver au centre du projet et de plusieurs parcelles de terrain dans le but de vendre lesdites parcelles à chacun des propriétaires adjacents concernés ;

ATTENDU que l'entreprise Éric Bernard, arpenteur-géomètre propose pour la préparation d'un plan subdivision cadastrale un montant de 10 745 \$ soit un montant de base de 1 500,00 \$ pour le premier lot créé (le corridor), plus 215,00 \$ pour chacun des lots additionnels créés. À ce montant il faut ajouter les taxes applicables et les frais de publication officielle du plan cadastral.

SUR MOTION de la conseillère Lise Bourg, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter la proposition de l'entreprise Éric Bernard, arpenteur-géomètre pour la préparation d'un plan cadastral.

17- PROCESSUS D'OFFRE D'EMPLOI – DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU le départ probant de ses fonctions du directeur général, Claude Audet ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent procéder à un affichage du poste de directeur général ;

SUR MOTION de la conseillère Lise Bourg, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de procéder à l'affichage d'un poste de directeur général.

18- FRAIS DE DÉPLACEMENTS LOCAUX (POSTE ET BANQUE) POUR LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU que le directeur général est actuellement en congé pour une période estimée à un mois ;

ATTENDU qu'entre temps, Madame Sylvie Bélanger, assumera certaines tâches dévolues habituellement au directeur général ;

ATTENDU que dans le cadre de ces tâches, des déplacements locaux tels bureau de poste, institution bancaire sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'accorder une prime pour les déplacements locaux au taux de sept dollars par jour.

19- PROGRAMMATION TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux joint à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

20-

FINANCEMENT TRAVAUX RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Renonciation au délai de 72 heures

SUR MOTION du conseiller Patrick Charland , il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de renoncer au délai de 72 heures requis par la Loi pour le dépôt des documents en lien avec les points suivants :

Formation d'un employé

L'employé Sébastien Leblanc doit s'absenter de son travail pour suivre des cours pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires. Diplôme préalable qu'il aurait du détenir lors son embauche. Pour comptabiliser ses heures de travail perdues, une rencontre aura lieu avec le maire et le coordonnateur en voirie pour envisager une solution pour ne pas le pénaliser sur sa rémunération.

21- POINTS DIVERS

Bassin versant

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Charland en vue de déposer un règlement régissant la coupe de bois dans les bassins versants du territoire de la municipalité de Pointe-à-la-Croix.

Soumission pour le déneigement des rues

SUR MOTION du conseiller Marc Lord il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter la soumission de Ro-Ad et Fils Inc. pour le déneigement des rues de Pointe-à-la-Croix (exceptée la rue des Méandres) avec la souffleuse au taux de 145,00 \$/h pour environ 20 heures.

Modification de zonage immeubles multi logements

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Marie-Christine Langlois en vue de déposer un règlement établissant des zones pour la construction d'immeubles multi logements.

Appel d'offres – Zonage du territoire de la municipalité

Un des membres du conseil municipal propose d'aller en appel d'offres avec la compagnie Pesca pour la préparation d'un devis pour le plan de zonage de la municipalité et demande le vote. Proposition rejetée.

Avis légal – Protection de faillite – Organisme

La municipalité de Pointe-à-la-Croix demandera un avis légal pour se renseigner si un organisme peut se placer sous la protection de la faillite et quelles en sont les conséquences.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil municipal.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Une fois la période de questions terminée et tous les sujets traités, il est proposé par la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la présente séance du conseil municipal soit levée à 20 heures 41.

Pascal Bujold, maire

Rollande Labrecque, secrétaire d'assemblée